

LANDES IMMOBILIER			
HONORAIRES TRANSACTIONS MAXIMUM TTC			
Supérieur à	Jusqu' à	SIMPLE	EXCLUSIVITE
1 €	50.000 €	9,00%	8,00%
50.000 €	150.000 €	8,00%	7,00%
150.000 €	250.000 €	7,00%	6,00%
250.000 €	350.000 €	6,00%	5,00%
350.000 €	650.000 €	5,00%	4,00%
650.000 €	900.000 €	4,00%	3,50%
900.000 €		3,50%	3,00%
Un minimum d'honoraires de 5 000 € HT sera appliqué.			
Les honoraires d'agence sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge de l'acquéreur.			
Dans le cadre d'un mandat de vente pour un terrain à bâtir, les honoraires d'agence sont de 10% TTC en simple et 9% TTC en exclusivité maximum.			
Dans le cadre d'un mandat de vente pour un immeuble de rapport, les honoraires d'agence sont de 5% TTC maximum, sans toutefois être inférieurs au barème ci-dessus et sont à la charge de l'acquéreur. Les honoraires de parking et de garage sont libres.			
HONORAIRES LOCATIONS			
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)			
Les honoraires location sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.			
Ces honoraires incluent la rédaction du bail (qui ne peuvent être supérieurs à 8€/m ²) et l'état des lieux (qui ne peuvent être supérieurs à 3€/m ²).			
Honoraires de recherche de locataire et de visites : 100€ TTC à la charge exclusive du propriétaire			
Barème d'honoraires applicable depuis le 1er Janvier 2024			